

## Compte rendu de séance

### Séance du 4 Décembre 2017

L' an 2017 et le 4 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de VAN WYNENDAELE Pierre Maire

**Présents** : M. VAN WYNENDAELE Pierre, Maire, Mme LEMIRE Marie-Paule, MM : AMANT Steeve, BAUDRY Denis, BERIOT Michel, BOURGUIGNON Frédéric, DECHAMPS Jean-Michel, LEROY Xavier, MARTINI Benjamin

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : SAINTPAUL Agnès à M. VAN WYNENDAELE Pierre, SOUPEZ Claire à M. BAUDRY Denis, M. DUFU Johnny à M. BERIOT Michel  
Absent(s) : MM : CHARPENTIER Jérôme, DEVOUGE David

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 28/11/2017

Date d'affichage : 29/11/2017

#### Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE AVESNES SUR HELPES  
le : 05/12/2017

et publication ou notification  
du : 05/12/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. AMANT Steeve

#### Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

Présentation du projet de plantation de haies diversifiées au jardin d'éveil(école) - 47-2017  
Primes de fin d'année pour le personnel communal titulaire - 48-2017  
Cadeaux de fin d'année personnel non titulaire - 49-2017  
Indemnité du percepteur - 50-2017  
Recrutement et rémunération recensement 2018 - 51-2017  
Projet de PADD du PLUi - 52-2017

**Présentation du projet de plantation de haies diversifiées au jardin d'éveil(école)  
réf : 47-2017**

Monsieur le Maire donne la parole à M.BOURGUIGNON président de l'association "Natur en Jeux", afin de présenter le projet de l'association.

Il s'agit de planter des haies sur l'espace naturel d'éveil qui jouxte l'école, ce projet est mené en partenariat avec le PNRA.

Sur cet espace des haies diversifiées composées d'essences locales seraient plantées ce qui permettrait aux générations actuelles et à venir de les découvrir, de les étudier et de renforcer notre patrimoine naturel et culturel.

Ces plantations seront financées en grande partie sur des fonds FEDER.

L'entretien de ces haies sera assuré par la municipalité sur la base de la convention signée avec Natur' En jeux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BOURGUIGNON, le conseil municipal accepte le projet à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Primes de fin d'année pour le personnel communal titulaire  
réf : 48-2017**

Chaque année, une prime de fin d'année est attribuée pour le personnel communal titulaire.

Le critère retenu pour l'obtention de la prime en 2016 était l'absentéisme et proratisé en fonction du temps de travail.

Les critères déjà définis au préalable et adoptés par le conseil municipal sont les suivants pour le retrait de la prime:

-11 jours de franchise

-12 à 15 jours à 25%

-16 à 19 jours à 50%

-19 jours et plus 100%

Hors congé maternité, hospitalisation, accidents du travail

Le montant total attribué pour le personnel titulaire est de 420 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Cadeaux de fin d'année personnel non titulaire  
réf : 49-2017**

Madame LEMIRE propose d'attribuer au personnel communal sous contrat des bons d'achat avec pour base de calcul le temps de présence effectif sur l'année.

Ainsi le montant global des bons d'achats distribués s'élève à 440€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Indemnité du percepteur  
réf : 50-2017**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, le renouvellement de la délibération concernant l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

A l'unanimité des conseillers présents, le conseil municipal décide:

-D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

-Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté

Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame

Isabelle DANCOISNE.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Information Halle couverte**

**Monsieur le Maire informe que les travaux de remise aux normes de la halle couverte sont terminés.**  
Monsieur Michel BERIOT informe qu'une réunion a eu lieu le 24 novembre avec M.GODET (cabinet Préventec)  
Cette réunion fut très positive, Un rapport final de Contrôle technique a été établi.  
**Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de réouverture de la halle couverte a été pris.**  
Un bungalow- acheté par la municipalité- sera aménagé pour les sanitaires durant l'hiver et sera installé à côté de la halle couverte.

**Recrutement et rémunération recensement 2018**  
réf : 51-2017

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 18/01/18 au 17/02/18,

Qu'il convient de nommer un agent recenseur et un coordonnateur du recensement,

Monsieur le Maire propose de rémunérer l'agent recenseur, **Mme Christine Baudry qui réalise le recensement depuis 1989**, de la manière suivante:

1€13 par feuille de logement  
1€87 par bulletin individuel  
22€30 par séance de formation

Il propose de rémunérer le coordonnateur- la secrétaire de mairie- de la manière suivante:

22€30 par session de formation.

Le conseil municipal adopte les propositions du maire à l'unanimité moins une abstention.

**Projet de PADD du PLUI.**  
réf : 52-2017

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'urbanisme, le projet de PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable) du PLUI doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal et qu'il ne donnera pas lieu à un vote.

Il précise que le PADD est le résultat des séances de travail menées au premier semestre 2017 et second semestre 2017 mais qu'il n'est pas figé et que le conseil municipal a la possibilité de le corriger et d'y apporter des éléments de modifications éventuelles à l'issue du débat.  
La version définitive du PADD sera présentée au débat du Conseil Communautaire le 19 décembre 2017.

Monsieur le Maire énonce les différentes étapes du PLUI:

La première: Le diagnostic (2016)

La seconde: L'élaboration du PADD(2017)

La troisième: Réalisation de la partie réglementaire (2018)

Monsieur le Maire présente le projet de PADD comme suit :

Ce projet a 3 objectifs:

1. Profiter du positionnement et du cadre de vie en valorisant le positionnement géographique du Pays de Mormal et la composition paysagère.
2. Veiller à l'équilibre du territoire en soutenant le développement des 3 pôles historiques urbains(Landrecies, Bavay, Le Quesnoy) en veillant au développement des pôles de proximité et en maîtrisant le dynamisme des communes rurales.
3. Communiquer sur l'avenir de l'intercommunalité (projets à vocation économique, touristiques, liés à la mobilité et zones d'intérêt communautaire)

Il comporte 3 axes:

1. S'appuyer sur les atouts du Pays de Mormal pour développer l'économie locale (renforcer l'attractivité économique du territoire, placer le tourisme au cœur du développement économique intercommunal, conserver le dynamisme de l'économie agricole.)

2. Préserver les richesses du patrimoine naturel et culturel (protéger les milieux naturels, tenir compte du réseau hydrographique et des milieux humides associés, réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques)
3. Maîtriser le développement urbain( conforter l'attractivité du pays de Mormal, veiller à une gestion économe du foncier , allier développement urbain et mobilité)

Il invite ensuite les membres du conseil à débattre sur ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute que deux zones la 1AU de 4,3 hectares et la 2AU sont concernées et que la zone 2AU pourrait disparaître.

Il ressort du débat que cette question reste importante pour le développement et l'avenir de la commune, que le conseil municipal sera attentif aux projets présentés notamment sur les zones à urbaniser. En effet, cela peut avoir un impact sur la vie de la commune et de son école.

Suite aux remarques formulées par Monsieur Alain Gérard, le maire décide de mettre les informations relatives au débat engagé sur le site internet de la commune.

Après débat, Monsieur le Maire propose un échange sur le sujet courant janvier, afin de présenter le plan de zonage.

Copie de la présente délibération sera adressée au service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Séance levée à 20h00

En mairie, le 07/12/2017  
Le Maire  
Pierre VAN WYNENDAELE

